

# GESTION DES RESSOURCES CÔTIÈRES

## QUELLES IMPLICATIONS POUR UNE ÉCONOMIE BLEUE DURABLE ?

Groupe international d'experts sur les ressources 2021

« Le rapport rassemble une base de connaissances qui montre sans conteste combien il est nécessaire d'améliorer la coordination de la gouvernance entre les activités terrestres et les ressources marines. »

**Izabella Teixeira et Janez Potočnik**, Coprésidents du Groupe international d'experts sur les ressources

« Ce rapport crucial du Groupe international d'experts sur les ressources fournira des contributions précieuses pour amorcer une évolution urgente et nécessaire vers une gestion plus globale et plus efficace des océans, en nous engageant sur la voie d'un océan durable dont nous avons tous besoin. »

**Ligia Noronha**, Directrice, Division Economie, Programme des Nations Unies pour l'environnement

### Messages clés à l'intention des décideurs

- 1. Les ressources côtières les plus menacées par les activités terrestres sont les ressources vivantes.** Les activités terrestres, et en particulier l'agriculture, les activités portuaires et l'aquaculture, sont à l'origine des conséquences les plus lourdes sur les ressources vivantes côtières. La biodiversité est la ressource la plus touchée par les activités terrestres. Bien que nous ne disposions que de peu de données en la matière, il semble que les ressources non vivantes soient largement épargnées par les activités terrestres.
- 2. Tous les aspects de l'économie bleue sont vulnérables aux changements qui touchent les ressources côtières, en particulier la pêche, l'aquaculture et le tourisme.** Les effets délétères des activités terrestres sur les ressources côtières peuvent compromettre la transition vers une économie bleue durable. C'est pourquoi la gouvernance des activités terrestres est essentielle pour y parvenir.
- 3. Les approches actuelles de gouvernance terre-mer ne sont pas en mesure de faire face aux conséquences des activités terrestres sur les ressources côtières.** La fragmentation de la gouvernance empêche la conduite d'actions coordonnées en vue de réduire les effets des activités terrestres sur les ressources côtières. Ce problème est amplifié lorsque les activités terrestres proviennent d'autres pays ou qu'elles contribuent à la dégradation des ressources côtières à l'échelle de la région.
- 4. La gouvernance terre-mer doit être renforcée de toute urgence, afin de protéger les ressources côtières des dégâts entraînés par les activités terrestres et de soutenir la transition vers une économie bleue durable.** De nouveaux dispositifs de gouvernance sont nécessaires pour faire le lien entre les systèmes terrestre et marin, au sein de mécanismes cohérents qui permettent d'évaluer les impacts depuis leur source jusqu'à l'endroit où ils sont constatés.
- 5. La lutte contre les effets des activités terrestres sur les ressources côtières est une priorité mondiale.** Les activités terrestres qui ont le plus d'impact sur les ressources côtières doivent faire l'objet d'actions prioritaires en urgence, car celles-ci seront les premières à entraîner d'important bénéfices pour l'économie bleue durable.



## Renforcement des structures actuelles de gouvernance terre-mer et nouvelles propositions

Le rapport présente aux décideurs cinq solutions concrètes pour renforcer les structures actuelles de gouvernance terre-mer et émet sept nouvelles propositions en matière d'approches de gouvernance des ressources terrestres et marines. Ces approches sont essentielles pour réduire les effets des activités terrestres sur les ressources côtières et soutenir la transition vers une économie bleue durable.

### Renforcement des structures actuelles de gouvernance terre-mer

- **La gestion écosystémique** devrait servir de principe directeur dans la gouvernance des ressources côtières, car elle permet une approche holistique de la prise en compte de toutes les influences à l'œuvre concernant ces ressources (l'accent étant mis sur la bonne santé de l'écosystème général).
- Une fois renforcés et adaptés, **les outils existants de gestion par zone** (tels que les zones marines protégées, la planification de l'espace marin, l'aménagement intégré du territoire ou la gestion intégrée des zones côtières) devraient servir à contrer l'impact des activités terrestres sur les ressources côtières.
- **Des mécanismes améliorés de coordination** sont nécessaires pour remédier à la fragmentation de la gouvernance entre les secteurs, ainsi qu'entre les dispositifs de gouvernance terrestres et marins.
- Des **programmes de renforcement des capacités axés sur la mise en œuvre** devraient être formulés et diffusés pour cibler les professionnels en charge de la gouvernance terre-mer.
- La priorité doit être accordée à **compléter les données manquantes**, notamment en ce qui concerne l'impact des activités terrestres sur les ressources côtières abiotiques, afin d'en tirer des enseignements en vue d'améliorer l'efficacité de la gouvernance.

### Nouvelles propositions

- **La gouvernance côtière devrait s'atteler à trouver des moyens de faire le lien entre de nombreuses activités terrestres et les ressources côtières** et ne devrait pas être freinée par des frontières administratives ou juridiques, qui dissocient les causes de leurs effets et entravent la mise en place de réponses coordonnées au niveau de la gouvernance.
- **Il conviendrait d'élaborer des cadres réglementaires régionaux qui contraignent juridiquement les activités terrestres à tenir compte de leurs effets sur les ressources côtières**, afin d'en réduire l'impact.
- **La préservation du capital naturel sur terre et en mer est un principe fédérateur** qui pourrait servir de cause commune pour faire le lien entre des systèmes de gouvernance généralement fragmentés.
- **Le capital naturel côtier doit être recensé et protégé**, car les lacunes actuelles en matière de données factuelles sont considérables.
- Plutôt que les habituels partenariats établis par zone entre les parties prenantes, **il conviendrait de mettre en place une communauté d'acteurs** qui reflète les interactions entre les activités terrestres et les ressources côtières.
- **Le suivi et l'évaluation devraient porter principalement sur les zones d'impact**, au lieu de se limiter à évaluer l'état des ressources côtières.
- **Un outil d'aide à la décision est indispensable pour appuyer une gouvernance terre-mer** axée sur les zones d'impact qui tiennent compte des différents contextes géographiques.

Le rapport s'appuie sur la définition suivante de **l'économie bleue durable** : *une économie océanique qui fournit aux générations actuelles et futures des bénéfices économiques et sociaux équitablement répartis, tout en restaurant et en protégeant la valeur et la fonctionnalité intrinsèques des écosystèmes côtiers et marins, et qui repose sur des technologies propres et des flux circulaires de matériaux* (adaptée de WWF, 2018).

Le texte intégral du rapport, ainsi que le résumé à l'intention des décideurs, la vidéo et la fiche d'information peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : <https://www.resourcepanel.org/reports/governing-coastal-resources>. Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser au Secrétariat du Groupe international d'experts sur les ressources : [unep-irpsecretariat@un.org](mailto:unep-irpsecretariat@un.org).